Réglement « Défi Grands Bleus KMS (DGBKMS)»

du 02/06/2020 au 14/07/2020

Article I – Organisation et But

Pour l'association « Challenge Grands Bleus KMS », **KMS** mets à votre disposition sur le site de **KMS.fr** un outil pour participer au « Défi Challenge Grands Bleus KMS » en nage nommé ci-après **DGBKMS**,

Ce nouveau concept permet de créer du lien entre la population active de nageurs et sportive de tout niveaux.

L'objectif est de récolter des fonds qui seront reversés à l'association "La Fondation PURE OCEAN".

La gestion web et informatique étant assurée par KMS

Article II - Date, horaires et lieu

La gestion du **DGBKMS** se tiendra du 02/06/2020 10h00 au 14/07/2020 23h59 sur le choix du parcours d'entraînement individuel de chaque concurrent, 100M, 1KM, 2,5KM ou 5KM. En choisissant la modalité suivant, à savoir : sans-palmes, bipalmes ou mono-palme. Ces parcours devront être effectués dans le strict respect des règles gouvernementales liées à l'activité physique du déconfinement du 11/05/2020 en respectant une distanciation physique entre les nageurs.

Article III - Condition de participation, Inscriptions, Catégories d'ages

Pour participer aux **DGBKMS** le futur concurrent devra s'inscrire uniquement sur le site KMS.fr

L'ouverture des inscriptions se fera par internet à partir du 02/06/2020 10h00 au 14/07/2020 23h59

Les mineurs sont lors de ces épreuves sous la responsabilité de leurs parents ou de leur responsable légal.

L'inscription s'effectue Individuellement ou en Famille, elle est ferme et définitive et ne saurait donner lieu à remboursement. L'individu s'inscrivant au DGBKMS déclare avoir toutes les connaissances et aptitudes nécessaires pour pratiquer la nage en milieu naturel.

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois: la totalité du paiement effectué et l'acceptation du présent règlement validée, Aucune inscription ne sera acceptée en cas de manquement aux présentes conditions.

Le concurrent inscrit recevra par mail : Une confirmation d'inscription, un bonnet dématérialisé et un lien unique pour saisir ses différentes performances. Un diplôme de participation sera téléchargeable sur KMS.fr pour chaque concurrent.

Article IV - Tarifs et dons

Tarif fixe pour tous:

La date des **DGBKMS** est du 02/06/2020 10h00 au 14/07/2020 23h59

Tous les participants devront régler la somme de 6€ quelque que soit la course auxquels ils participent.

Les sommes récoltées (hors frais de gestion) seront reversés à l'association "La Fondation PURE OCEAN".

Articles V : Chronométrage et Classements

Les classements seront traités par le site de la société KMS, suivant l'entrée des données chronométriques saisies par chaque concurrent qui s'engage à transmettre ses résultats le plus honnêtement possible. Une capture d'écran de votre chrono ou montre est un plus. La mise à jour du classement se fera en temps réels sur le site de KMS.fr, seront défini également différents types de classements.

Le **DGBKMS** sera calculé sur le cumulé de temps de participation de l'inscrit dans la limite maximum du cumulé de temps des 6 participations possibles. Pour chaque catégorie, le cumulé de temps le plus court sera alors désigné comme vainqueur.

Article VI - Récompenses

Tirage au sort (5 femmes et 5 hommes) sur tous les participants classés pour le **DGBKMS** qui recevront la gratuité d'inscription dans les épreuves présentes sur le site de KMS.fr.

Article VII - Responsabilités et assurances

Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit et d'être en possession d'une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels éventuels. En acceptant les conditions d'inscription, chaque participant assume l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant la durée du **DGBKMS**

Chaque participant assume également les risques inhérents à la participation du **DGBKMS** tels que :

les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation maritime (liste non exhaustive). Chaque participant se verra valider son inscription si et seulement s'il a validé le fait d'avoir pris connaissance des différents points de ce règlement et notamment :

- Être responsable de son état de santé,
- Être en possession d'une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.
- Être responsable de ses effets personnels.

Le **DGBKMS** est exclusivement réservée aux personnes ayant validé leur inscription.

Article VIII - Modification ou annulation de l'évènement

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit à tout moment de reporter la date et/ou les horaires de l'événement. Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, aucun remboursement ne sera effectué. L'organisateur se réserve toutefois le droit en fonction des circonstances, de proposer une compensation telle que le report de l'événement.

Article IX - Loi informatique et libertés

L'organisateur des **DGBKMS** s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978.

Les informations recueillies auprès des participants sont enregistrées et utilisées par l'organisateur des **DGBKMS** pour assurer la gestion de leur progression, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres.

L'organisateur pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des inscriptions, pour assurer la réalisation de prestations, pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible.

De plus, l'organisateur pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 aout 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse contact@kms.fr ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Les données de l'internaute sont hébergées soit par l'organisateur, soit par tous sous-traitants de son choix pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » précitées pendant une durée justifiée par la finalité du traitement. Le traitement des données collectées a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Article X - Droit à l'image

Chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des **DGBKMS** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée du **DGBKMS** et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Par l'intermédiaire des **DGBKMS** chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si le participant ne souhaite pas les recevoir, ce dernier devra écrire au comité organisateur par le biais du site internet KMS.fr en indiquant nom, prénom, adresse et l'objet de la demande.

Article XI - Obligation des participants

En validant son inscription aux **DGBKMS** tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à courir la distance complète de son choix le plus précisément. De transmettre ses résultats le plus honnêtement possible avant le 14/07/2020, 23h59.